

**Rapport financier trimestriel du  
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada  
pour le trimestre terminé le 30 juin 2018**

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

## **1. Introduction**

Le présent rapport financier trimestriel (RFT) a été préparé par la direction tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) (LGFP) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [Budget des dépenses 2018-2019](#). Il n'a fait l'objet d'aucun audit ou examen externe.

### **1.1 Pouvoirs, mandat et programmes**

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) a été constitué en 1978 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie* et est un organisme public nommé à l'annexe II de la LGFP. Le CRSNG a pour but d'aider à faire du Canada un pays de découvreurs et d'innovateurs, au profit de tous les Canadiens, en appuyant des étudiants de niveau postsecondaire et des stagiaires postdoctoraux dans leurs études supérieures, en faisant la promotion de la découverte en appuyant les travaux de recherche menés par des chercheurs au niveau postsecondaire et en favorisant les partenariats de recherche entre les établissements postsecondaires et les entreprises.

La [Partie II du Budget des dépenses 2018-2019](#) renferme plus de renseignements sur le mandat et les activités de programme du CRSNG.

### **1.2 Méthode de présentation du rapport**

La direction a préparé le présent RFT en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CRSNG accordées par le Parlement et utilisées par l'organisme, conformément au Budget des dépenses 2018-2019. Le RFT a été préparé en utilisant un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites approuvées annuellement en vertu des lois de crédits ou sous forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées en vertu d'autres lois.

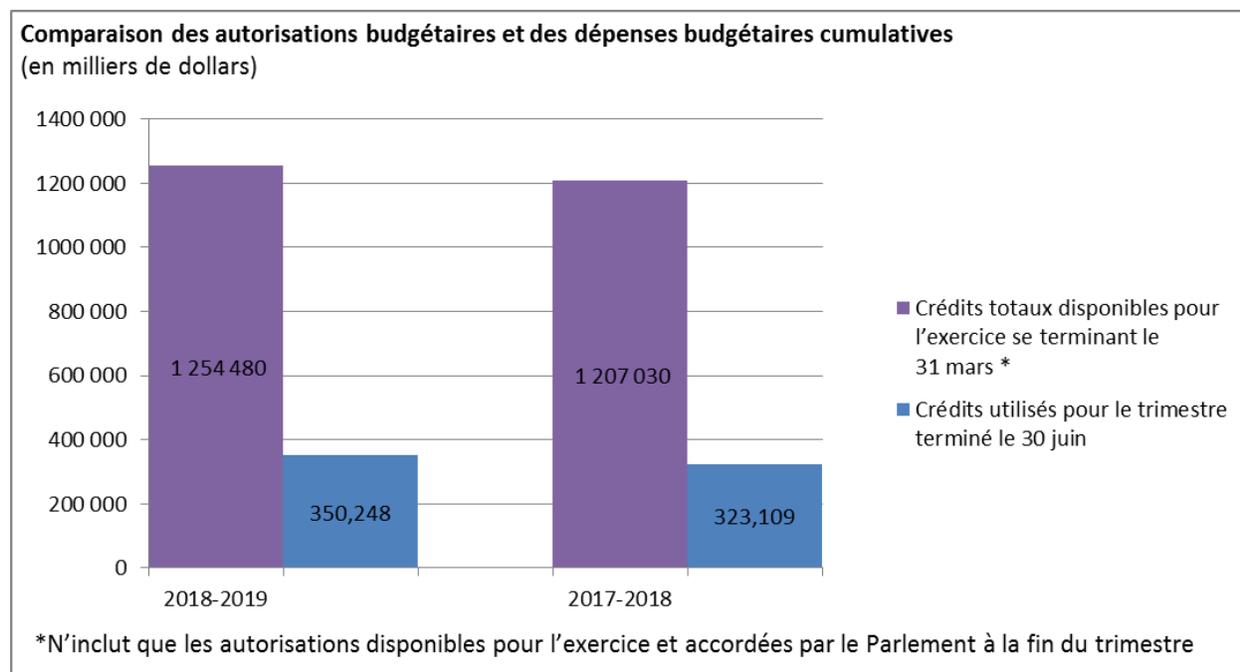
Le CRSNG utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

# Rapport financier trimestriel du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada pour le trimestre terminé le 30 juin 2018

## 2. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section donne un aperçu des éléments importants qui ont contribué à modifier les ressources disponibles au cours de l'exercice ainsi que les dépenses cumulatives et trimestrielles réelles par rapport à l'exercice précédent.

Le graphique ci-dessous donne une comparaison des autorisations budgétaires disponibles pour l'ensemble de l'exercice financier et des dépenses budgétaires par trimestre pour l'exercice 2018-2019 et l'exercice 2017-2018.



### 2.1 Changements importants quant aux autorisations budgétaires

Au 30 juin 2018, les autorisations budgétaires totales du CRSNG disponibles pour l'exercice 2018-2019 s'élevaient à 1 254,5 millions de dollars. Cela représente une augmentation globale de 47,5 millions de dollars, ou de 3,9 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Des 47,5 millions de dollars, 46 millions de dollars se rapportent à une augmentation au titre des programmes de subventions et de bourses du CRSNG (crédit 5), 1,4 million de dollars à une augmentation aux dépenses de fonctionnement nettes (crédit 1) et 0,1 million de dollars à une augmentation des autorisations législatives budgétaires.

L'écart de 47,5 millions de dollars dans le budget du CRSNG entre l'exercice en cours et l'exercice précédent est attribuable à :

- une augmentation de 35,3 millions de dollars au titre du Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada, une initiative des trois organismes visant à aider les établissements postsecondaires à exceller à l'échelle mondiale dans des domaines de recherche qui procurent des avantages économiques à long terme au Canada;

## Rapport financier trimestriel du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada pour le trimestre terminé le 30 juin 2018

- une augmentation de 7,8 millions de dollars découlant du budget de 2017 au titre du nouveau Programme des chaires de recherche Canada 150, qui a été créé afin d'attirer les chercheurs et les universitaires étrangers parmi les meilleurs 5 à 10 % dans leurs domaines respectifs et de rehausser la réputation du Canada en tant que centre mondial d'excellence en sciences, en recherche et en innovation;
- une augmentation de 5,0 millions de dollars découlant du budget de 2017 au titre de l'élargissement du Fonds d'innovation sociale destiné aux collèges et aux communautés;
- une augmentation de 2,4 millions de dollars découlant du budget de 2017 au titre du Programme PromoScience qui appuie des activités d'apprentissage pour les jeunes dans les domaines des sciences, de la technologie, du génie et des mathématiques;
- une augmentation de 2,1 millions de dollars au titre du Programme des réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise en raison d'un écart entre le calendrier de versements et la fin d'un cycle de financement;
- une augmentation de 1,5 million de dollars au titre du Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche à l'appui de chercheurs de calibre international et leurs équipes afin qu'ils réalisent d'ambitieux programmes de recherche au sein d'universités canadiennes;
- une augmentation de 1,4 million de dollars au titre d'ajustements salariaux négociés;
- une diminution de 8,0 millions de dollars au titre du Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada en raison de la fin d'un cycle de financement.

### 2.2 Changements importants quant aux autorisations budgétaires utilisées

#### Dépenses cumulatives pour l'exercice courant

Le tableau suivant présente une comparaison des dépenses cumulatives par crédit pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

#### Dépenses budgétaires cumulatives à la fin du trimestre

(en millions de dollars)

	2018-2019	2017-2018	Écart
<b>Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement</b>			
Liées au personnel	10,6	9,8	0,8
Non liées au personnel	1,5	1,7	(0,2)
<b>Crédit 5 - Subventions et bourses</b>	338,2	311,6	26,6
<b>Dépenses budgétaires totales</b>	<b>350,3</b>	<b>323,1</b>	<b>27,2</b>

Les dépenses budgétaires totales s'élevaient à 350,3 millions de dollars à la fin du premier trimestre de l'exercice 2018-2019, par rapport à 323,1 millions de dollars au cours de la même période de l'exercice précédent.

#### Subventions et bourses

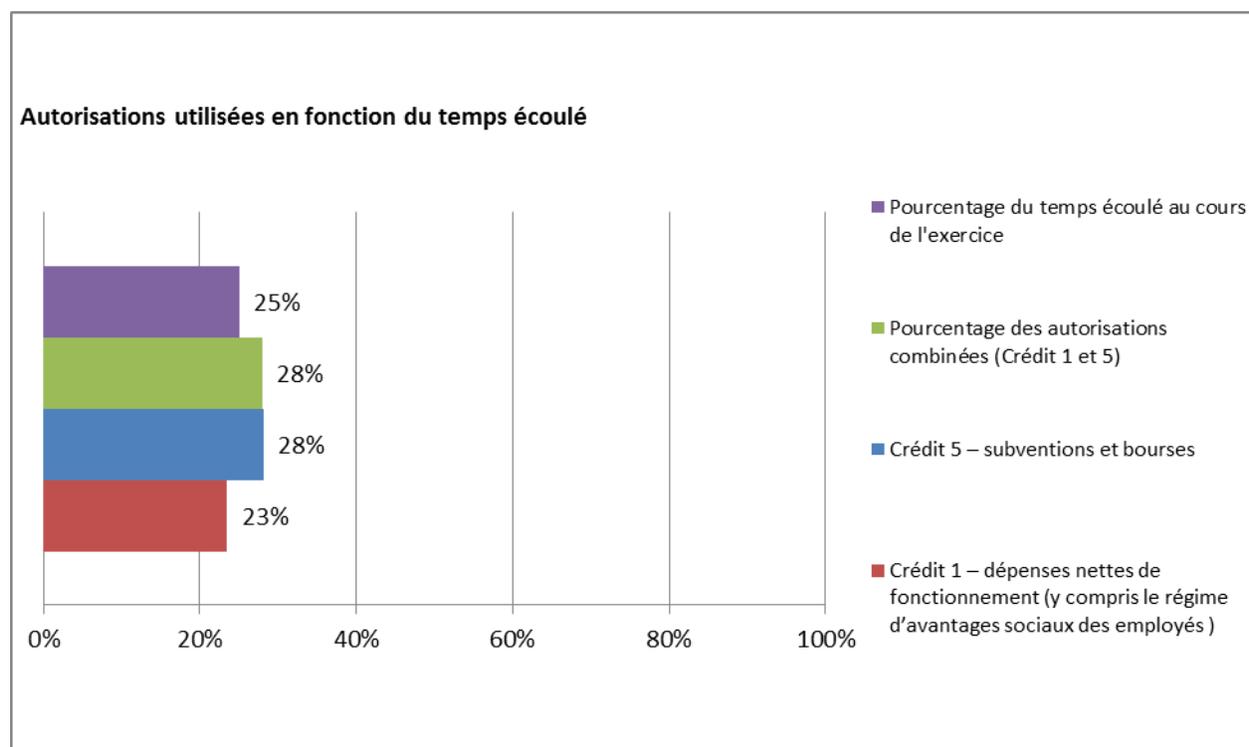
À la fin du premier trimestre de l'exercice 2018-2019, les dépenses du CRSNG au titre des subventions et bourses ont augmenté de 26,6 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les différences sont attribuables à :

## Rapport financier trimestriel du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada pour le trimestre terminé le 30 juin 2018

- une augmentation de 8,8 millions de dollars en raison d'autorisations accrues et d'écarts temporaires relatifs aux paiements pour le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada;
- une diminution de 1,1 million de dollars au titre de l'appui au Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada en raison de la fin du premier cycle de financement;
- une augmentation nette de 18,9 millions de dollars en raison d'un écart temporaire relatif aux paiements.

### Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement pour le premier trimestre de l'exercice 2018-2019 sont comparables à celles de la même période de l'exercice précédent.



Les autorisations budgétaires totales utilisées au cours du premier trimestre (350,3 millions de dollars) de l'exercice 2018-2019 représentent 28% des autorisations budgétaires totales disponibles (1 254,5 millions de dollars).

### 3. Risques et incertitudes

Au moyen de l'exercice d'identification des risques organisationnels, le CRSNG définit chaque année les risques au niveau organisationnel et élabore des mesures correctives afin de réduire le plus possible leur probabilité de réalisation ou leur incidence. La haute direction suit de près les risques énumérés ci-dessous pour veiller à ce qu'ils soient atténués de manière continue et que le niveau de risque résiduel soit acceptable.

## **Rapport financier trimestriel du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada pour le trimestre terminé le 30 juin 2018**

### **Risque stratégique 1 : Le CRSNG pourrait avoir de la difficulté à s'adapter rapidement aux décisions stratégiques du gouvernement découlant de l'examen du soutien fédéral aux sciences et du Programme d'innovation du Canada**

Le CRSNG travaillera dans le cadre de ses mécanismes existants de gouvernance, de planification et d'établissement des priorités pour s'adapter aux priorités changeantes liées à l'exécution de son mandat de base et à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique de 2020 du CRSNG.

En tant que membre du Comité de coordination de la recherche au Canada (CCRC), le CRSNG collabore avec le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), appelés les organismes, afin d'accroître l'harmonisation, l'intégration et la coordination des programmes et des politiques en matière de recherche. L'objectif est d'aborder les enjeux communs aux organismes subventionnaires et à la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Tous les membres du CCRC travaillent étroitement avec le milieu de la recherche afin de mettre sur pied de nouveaux programmes et de nouvelles initiatives dans cinq domaines prioritaires, conformément aux directives de la ministre des Sciences et des Sports.

### **Risque stratégique 2 : Le CRSNG, en tant que petit organisme, pourrait avoir une capacité restreinte de réaffecter ou d'utiliser les ressources efficacement afin de répondre aux besoins opérationnels et de donner suite aux priorités du gouvernement**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique de 2020 du CRSNG, l'organisme continuera de consulter les intervenants externes afin de veiller à ce que le plan continue de répondre à leurs besoins et qu'il soit aligné sur les priorités du gouvernement. Le CRSNG évaluera et priorisera les initiatives pangouvernementales afin de définir un plan en matière de ressources qui établit un lien entre les décisions concernant les projets et les ressources financières et humaines.

Pour assurer l'exécution efficace de ses programmes, le CRSNG a besoin d'une infrastructure de l'information solide et souple qui facilite le processus de présentation des demandes de subvention et de gestion des subventions et bourses. Pour régler les problèmes associés aux technologies disparates et désuètes, le CRSNG travaille avec le CRSH et les IRSC afin de mettre au point un système de gestion des subventions commun et harmonisé. Compte tenu de l'importance cruciale de l'infrastructure de l'information pour l'exécution des programmes et le suivi des résultats, les organismes ont mis en place des structures conjointes afin de surveiller la gouvernance du projet et la planification des investissements et d'assurer la continuité des activités.

De plus, le CRSNG mettra en œuvre le Plan d'action de la Stratégie d'investissement dans le personnel pour s'assurer que l'effectif est bien préparé à s'adapter au changement et à promouvoir le bien-être et la santé mentale au travail.

Obtenez plus de renseignements sur [les principaux risques stratégiques du CRSNG](#) de l'exercice en cours.

**Rapport financier trimestriel du  
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada  
pour le trimestre terminé le 30 juin 2018**

**4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux possibilités de financement**

Dans le budget de 2018, le gouvernement du Canada a annoncé de nouveaux investissements sans précédent en sciences, en technologies et en innovation, notamment plus de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans à l'appui de la prochaine génération de chercheurs canadiens par l'entremise des organismes subventionnaires et des instituts de recherche du Canada. Le financement accordé au CRSNG dans le budget fédéral comprend :

- 354,7 millions de dollars sur cinq ans (90,1 millions par année par la suite) à l'appui de la recherche fondamentale;
- 140 millions de dollars sur cinq ans (30 millions par année par la suite) au titre du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté;
- 82 millions de dollars sur cinq ans (20 millions par année par la suite) au titre du Programme des chaires de recherche du Canada;
- 15 millions de dollars sur cinq ans pour accroître la diversité en sciences;
- le regroupement des subventions d'engagement partenarial (y compris les subventions d'engagement partenarial Plus), des subventions de professeurs-chercheurs industriels, des subventions Connexion, des subventions de partenariat stratégique pour les réseaux et pour les projets, des bourses Expérience et des subventions de recherche et développement coopérative en un seul programme de subventions.

Les données présentées dans le présent RFT ne comprennent pas les montants du budget de 2018 indiqués ci-dessus.

En juin 2018, l'honorable Kirsty Duncan, ministre des Sciences et des Sports, a rencontré les membres du CCRC afin de présenter ses attentes en ce qui concerne les changements transformateurs du milieu de la recherche. La ministre a établi le CCRC en octobre 2017 afin qu'il mette en œuvre des priorités, notamment :

- harmoniser et coordonner les programmes et les politiques en matière de recherche au Canada et aborder des enjeux communs aux trois organismes et à la FCI;
- favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion dans l'ensemble du milieu de la recherche;
- élaborer, en partenariat avec les collectivités autochtones, un modèle interdisciplinaire de recherche et de formation autochtone qui contribue à la réconciliation avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits.

**Rapport financier trimestriel du  
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada  
pour le trimestre terminé le 30 juin 2018**

Les membres du comité sont les suivants :

- le président du CRSNG;
- le président du CRSH;
- le président des IRSC;
- le président de la FCI;
- le président du Conseil national de recherches Canada;
- la conseillère scientifique en chef;
- le sous-ministre de Santé Canada;
- le sous-ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Approuvé par :

Copie originale signée par :

**B. Mario Pinto, Ph. D., FCIC, MSRC**  
**Président**  
**CRSNG**

**Ottawa, Canada**

**Le 29 août 2018**

Copie originale signée par :

**Patricia Sauvé-McCuan**  
**Vice-présidente et dirigeante**  
**principale des finances**  
**CRSNG**

**Rapport financier trimestriel du  
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada  
pour le trimestre terminé le 30 juin 2018**

**5. État des autorisations (non audité)**

	Exercice 2018-2019			Exercice 2017-2018		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Crédit 1 – dépenses de fonctionnement	46 122	10 752	10 752	44 692	10 297	10 297
Crédit 5 – subventions et bourses	1 202 908	338 178	338 178	1 156 972	311 615	311 615
Autorisations législatives budgétaires						
Régime d'avantages sociaux des employés	5 362	1 318	1 318	4 787	1 197	1 197
Dépense des revenus en vertu du paragraphe 4(2) de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie</i>	88	-	-	579	-	-
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>1 254 480</b>	<b>350 248</b>	<b>350 248</b>	<b>1 207 030</b>	<b>323 109</b>	<b>323 109</b>

\*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**Rapport financier trimestriel du  
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada  
pour le trimestre terminé le 30 juin 2018**

**6. État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non audité)**

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2018-2019			Exercice 2017-2018		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 juin 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<b><u>Dépenses</u></b>						
Personnel	40 042	10 594	10 594	35 367	9 762	9 762
Transport et communications	3 561	461	461	5 035	462	462
Information	1 735	137	137	1 669	366	366
Services professionnels et spéciaux	4 248	422	422	5 105	399	399
Location	1 061	329	329	1 494	402	402
Services de réparation et d'entretien	96	3	3	220	33	33
Services publics, fournitures et approvisionnements	160	84	84	263	46	46
Acquisition de matériel et d'outillage	669	40	40	905	24	24
Autres subventions et paiements	-	-	-	-	-	-
Paiements de transfert	1 202 908	338 178	338 178	1 156 972	311 615	311 615
<b>Dépenses budgétaires totales</b>	<b>1 254 480</b>	<b>350 248</b>	<b>350 248</b>	<b>1 207 030</b>	<b>323 109</b>	<b>323 109</b>